



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.141

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ECLAIRAGE PUBLIC : CHEMIN DES BOURDETTES - 1ERE TRANCHE RUE DES ECOLES / CHEMIN DORTIS

Exposé :

Par délibération du 10 juillet 2024, le Conseil municipal approuvait dans le cadre la réfection du chemin des Bourdettes l'enfouissement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage sur la partie nord rue des Ecoles/limite Fonbeuzard (rue Roquefeuille).
La démarche était en son temps de débiter la réfection de la chaussée pour cette partie nord en premier sur 2025.

Après concertation avec les services de Toulouse Métropole et après information des délais d'enfouissement des réseaux par le SDEHG, il s'avère que la première tranche de travaux sur 2025 n'est possible que sur la partie sud.

Aussi, il convient dès maintenant en complément à la partie nord de lancer les études de projet de la réfection de l'éclairage. Cette partie sud ayant les réseaux déjà enfouis.

Au global, les travaux consistent à la reprise de 450 mètres de réseaux d'éclairage public avec la mise en place d'une vingtaine de mats nouveaux de 5 mètres de haut.

Dans le principe ce nouveau système d'éclairage permet de limiter, au maximum de la technologie existante, les consommations électriques et la pollution lumineuse.

Sur ce tronçon l'estimation de l'économie réalisée est de 80 % soit 1571 €/an.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

- Montant HT du projet :	192 500 €
- Participation au SDEGH :	67 375 €
- Subvention Conseil Départemental	28 875 €
- Participation communale	113 672 €
<i>dont travaux :</i>	(96 250 €)
<i>dont études + MOE :</i>	(16 250 €)
<i>dont TVA</i>	(1607 € + 565 €)

Il appartient à la commune de solliciter la subvention auprès du conseil départemental mais la subvention sera versée directement au SDEHG.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver les éléments d'avant-projet et le plan de financement ci-dessus.

Article 2 : de décider de couvrir la participation communale par voie d'emprunt et prend rang sur le prochain prêt du SDEGH. L'annuité définitive sollicitée à la commune sera calculée sur la base du taux d'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Article 3 : de solliciter l'aide du conseil départemental en référence au plan de financement pour cette opération.

Le Maire,
Gérard ANDRE

